

**COMMUNE
DE
FÉROLLES
45150**

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 juin 2020, s'est réuni le vendredi 03 juillet 2020 à 20h00, Salle des fêtes, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BOITARD J.F., M. BRILLANT P., Mme COUANNAULT S., M. LEBOEUF A., M. LELIEVRE P.E., M. MANTEAU N., Mme POPLAIN S., Mme REVERDY C., M. SIRE C., M. SORET R., Mme THEBAULT S.

Absentes excusées : Mme JANVRIN A.M. qui a donné pouvoir à Mme THÉBAULT S., Mme MOIZARD D. qui a donné pouvoir à Mme POPLAIN S., Mme VACQUEREL A. qui a donné pouvoir à M. DUPUIS D.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

M. BRILLANT Philippe est nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 05 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour modificatif est accepté à l'unanimité.

COMMUNE

AVENANT AU MARCHÉ "ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME"

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de faire un avenant au marché d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pour la soutenance du dossier devant la Commissions Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché du PLU.

AVENANT AU MARCHÉ "TRAVAUX DE SÉCURITÉ RD12 VILLIERS"

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise TPL concernant des travaux complémentaires pour la remise en état de la canalisation d'eau au carrefour de la rue du Grand Orme et de la rue de La Grosse Planche sur le hameau de Villiers.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide le devis de l'entreprise TPL d'un montant de 6 532,50 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux d'aménagement de sécurité de la RD12 et de renforcement de la canalisation d'eau potable à Villiers.

DÉCISION MODIFICATIVE 2020 N° 1

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative du budget principal en sections de fonctionnement et d'investissement :

SECTION FONCTIONNEMENT

- Chapitre 11 – Charges à caractère général
 - Article D 6227 - Frais d'actes et de contentieux : + 912,80 €
 - Article D 615221 - Entretien et réparations bâtiments publics : - 7 417,80 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
 - Article D 6534 - Cotisations de sécurité sociale – part patronale : + 6 500,00 €
 - Article D 65888 - Autres : + 5,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles
 - Article D 202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme : + 1 800,00 €
 - Chapitre 21 – Immobilisations corporelles
 - Article D 2158 - Autres installations, matériel et outillages techniques : - 1 800,00 €
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget de la Commune en sections de fonctionnement et d'investissement.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

Madame POPLAIN fait part de l'élargissement de l'amplitude horaire de l'accueil de loisirs et de la mise en place d'une garderie (de 7h30 à 9h et de 17h à 19h). Elle propose d'appliquer le tarif de 1,50 € par enfant par jour par plage horaire.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 03 juillet 2020.

Les nouvelles grilles tarifaires seront disponibles en mairie et sur le site internet de la Commune (www.ferolles.fr)

AVENANT À LA CONVENTION POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE LÉGALITÉ DE LA PRÉFECTURE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2131-1 et R2131-1 à 4 ;

Considérant que la commune de Férolles doit s'engager dans la dématérialisation de la transmission des actes budgétaires et des actes soumis au contrôle de légalité de la préfecture ;

Vu le contrat d'adhésion aux services proposés par le GIP RECIA pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes (arrêtés du Maire soumis au contrôle de légalité, délibérations du Conseil Municipal, l'ensemble des documents budgétaires de la Commune : Budget principal et annexes et du CCAS), soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Loiret, représentant l'Etat à cet effet.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS PROPRIÉTAIRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE JARGEAU, DARVOY, SANDILLON ET FÉROLLES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le Conseil Départemental concernant les travaux annexes à la réalisation de la déviation de la RD 921 et du franchissement de la Loire entre les communes de Jargeau et Saint Denis de l'Hôtel.

Le Conseil Municipal est invité à désigner deux propriétaires foncier non bâti titulaires et un suppléant, appelés à siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Jargeau, Darvoy, Sandillon et Férolles.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 09 juin 2020, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal « La République du Centre » du 15 juin 2020.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

M. ARIBAUD Hervé

M. BOITARD Jean-François

M. SORET Rémi

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le nombre de votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix.

Election premier titulaire : M. ARIBAUD Hervé avec 15 voix « pour »

Election deuxième titulaire : M. SORET Rémi avec 15 voix « pour »

Election du suppléant : M. BOITARD Jean-François avec 15 voix « pour »

M. DUPUIS David est également élu à l'unanimité pour représenter le Conseil Municipal à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, en application des dispositions de l'article L121-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

DEMANDE DE SUBVENTION FAJ ET FUL

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu du Conseil Départemental concernant les modalités relatives au fonctionnement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et du Fonds Unifié Logement (FUL) qui intègre le fonds de solidarité pour le logement (FSL) fusionné aux dispositifs de solidarité énergie, eau et téléphone.

Sur proposition du Conseil Départemental, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de participer financièrement aux dispositifs suivants, au cours de l'année 2020 à hauteur de :

- FAJ : 0,11 € par habitant, soit 138,60 €
- FUL : 0,77 € par habitant, soit 970,20 € (dont 70 % pour le FSL et 30 % pour les dispositifs eau, énergie et téléphone).

AFFAIRES DIVERSES

➤ Travaux en cours :

- Les travaux d'aménagement de sécurité de la RD12 traversant le hameau de Villiers avancent vite. La canalisation est mise en place et les riverains de la première tranche sont déjà raccordés.
- Travaux « Cœur de village » : La réception des travaux de fin de chantier a été validé le 17 juin dernier pour les entreprises TPE et ISI ELEC.

Le bureau de contrôle des jeux pour enfants et des appareils de fitness a relevé des non-conformités. L'entreprise ID VERDE va engager les travaux nécessaires pour assurer la levée des réserves et permettre l'ouverture des aires de jeux au public. Ce délai sera conduit à la date du 22 juillet 2020.

- Travaux RD 921 : un écoulement des eaux pluviales dans le virage situé à l'angle de la rue de Cherelles nécessite la création d'un puisard supplémentaire. Le devis de l'entreprise TVF pour un montant de 1 530,50 € HT est validé pour la réalisation de cet ouvrage.
- Proposition de travaux de voirie : lecture de différents devis de l'entreprise TPL pour la pérennisation de structure de rues (Grand Orme, Grosse Planche), reprise de la couche de roulement de la route des Châteigniers, bouchage des nids de poules sur les voiries communales. Il sera demandé des devis à d'autres entreprises.
- Travaux de maçonnerie au Palace des Salopettes : deux devis ont été reçus pour le retrait de la chambre froide et l'abattement d'une cloison. L'entreprise FB services est retenue pour un montant de 3 845 € HT.
- Monsieur le Maire donne lecture de divers courriers :
 - pétition de riverains pour l'aménagement sécuritaire de la route de Darvoy à Cherelles. Une rencontre sera programmée avec les élus de la commune de Jargeau afin d'engager un travail de concertation pour un aménagement de sécurité de cette voirie.
 - demande de l'association C2S quant au versement d'une prime à la personne chargée de la distribution des repas durant la pandémie. Le conseil reporte cette décision à la prochaine session afin de laisser la commission en charge des ressources de rendre un avis sur la mise en place d'une prime exceptionnelle pour l'ensemble des personnels qui ont assurés leur mission de service public durant la période de crise sanitaire.
 - remerciements de la Troupe des salopettes pour le soutien apporté par la commune et de l'école de danse et du comité des fêtes pour l'attribution des subventions.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Sylvie POPLAIN fait le point sur le nombre d'inscriptions au centre de loisirs qui aura lieu cet été :

Semaine	Nombre d'enfants en 2020	Nombre d'enfants en 2019	Thème
28	46	45	Etats-Unis
29	30	37	Espagne
30	40	27	Chine
31	31	29	Afrique - France

- Monsieur Jean-François BOITARD indique la présence d'herbe au cimetière. Il fait part également du mécontentement d'un riverain qui retrouve dans son champ des déchets de pots de fleurs émanant du cimetière.
- Madame Sidonie THÉBAULT signale un dysfonctionnement de l'horloge de l'éclairage public au lotissement de la Bretèche.
- Monsieur Nicolas MANTEAU fait part du travail concernant la mise à jour du site Internet de la commune.
- Monsieur Pierre-Edmond LELIÈVRE déplore la vitesse excessive de véhicules et le passage d'engins agricoles en centre-bourg.
- Monsieur Arnaud LEBOEUF fait part de sa participation à une réunion de la Communauté de Communes des Loges relative aux cinq boucles touristiques à vélo. La commune de Férolles doit se prononcer sur deux itinéraires possibles.

Il annonce également la nouvelle organisation des classes pour la prochaine rentrée scolaire.

La commune de Férolles accueillera 5 classes : une classe de Petite Section-Moyenne Section, une classe de Grande Section, une classe de CP, une classe de CE1 et une classe de CE2.

La commune d'Ouvrouer les Champs comptera une classe de CM1 et une classe de CM2.